



SYSTÈME DE GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe (Châteauneuf, Durtal, Seiches, et Tiercé) sont équipées d'un dispositif de contrôle d'accès. Chaque usager doit être muni de sa carte nominative pour y accéder



Quel fonctionnement?

Votre carte d'accès vous donne droit à un nombre d'entrées défini annuellement (18 pour 2017), comprises dans votre redevance ordures ménagères. Pour les nouveaux arrivants, ce nombre d'entrées est soumis à un prorata temporis la première année.

A l'entrée de chaque déchèterie, vous devez présenter votre carte à puce face à une borne équipée d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, la barrière se lève pour vous permettre de pénétrer dans la déchèterie et déposer vos déchets.

Pour sortir, il suffit de présenter votre véhicule devant la barrière de sortie pour qu'elle se lève.

À votre demande et sur expédition de votre paiement aux services du SICTOM Loir et Sarthe, votre carte peut être rechargée 2 fois sur l'année (forfait de 6 € donnant droit à 4 entrées). Au-delà de ces 8 entrées, chaque entrée supplémentaire est tarifée 3 € (tarifs 2017).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



Nom : **Prénom** :

Adresse :

Code Postal : **Commune** :

Nombre de personnes dans votre foyer :

Téléphone : **Mobile** :

Courriel :

N'oubliez pas de joindre à votre demande :

- une copie de votre dernière redevance ordures ménagères
- pour les nouveaux arrivants : un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, ...)